

## **La FMIIP met en lumière le cadre réglementaire et les vertus thérapeutiques du cannabis**

Le Maroc s'apprête à écrire un nouveau chapitre de son histoire économique et sanitaire en mettant en place des mécanismes pour tirer profit des retombées d'une exploitation responsable du cannabis. Le Royaume a franchi une étape historique en légalisant la culture, la transformation et la vente de cannabis sous licence, ouvrant ainsi la voie à une multitude d'opportunités.

Cette décision audacieuse s'inscrit dans le cadre d'une évolution globale du droit international, qui reconnaît de plus en plus les vertus thérapeutiques et industrielles de cette plante. Le Maroc, conscient de ce changement de paradigme, se positionne comme un acteur de premier plan dans ce domaine en pleine expansion.

La loi n° 13-21 relative à l'usage licite du cannabis à des fins médicales ouvre de nouveaux horizons pour le Maroc, offrant un cadre réglementaire favorable à l'investissement et à l'amélioration des conditions de vie des populations impliquées dans cette culture. Les indications du cannabis, allant de la prise en charge de la douleur chronique à l'atténuation des troubles mentaux, font l'objet d'un intérêt croissant du corps médical.

Comme l'a souligné dans son discours inaugural, Mohamed El Bouhadi, président de la Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques (FMIIP), le Maroc ambitionne d'atteindre une part du marché européen de 10 à 15%, ce qui pourrait générer un flux de revenus annuel de 4,2 à 6,3 milliards d'ici 2028. Ce potentiel économique considérable s'accompagne d'une volonté de créer de nouveaux emplois et de stimuler l'innovation dans le secteur pharmaceutique et agricole.

L'Agence nationale de réglementation des activités relatives au cannabis (ANRAC) joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la stratégie du Maroc. Sous la direction de Mohamed El Guerrouj, cette Agence veille à l'encadrement légal et réglementaire de cette nouvelle filière, garantissant ainsi la transparence et la qualité des produits dérivés du cannabis.

La Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), dirigée par le Dr Aziz Mrabti, assure, quant à elle, l'enregistrement des produits de santé à base de cannabis et de ses dérivés. Elle accompagne également les acteurs de la filière dans leurs démarches administratives et leur apporte son expertise.

L'atelier de travail organisé par la FMIIP, le 17 mai 2024 à Casablanca, constitue une étape cruciale dans la sensibilisation et la formation des professionnels du secteur. Les interventions d'éminents experts ponctuées par des échanges animés ont permis d'approfondir les connaissances sur les applications thérapeutiques du cannabis et de favoriser une approche éclairée de cette filière prometteuse.

Le Maroc s'engage résolument dans l'exploitation responsable du cannabis, en combinant développement économique, innovation scientifique et amélioration de la santé publique. Ce choix audacieux positionne le pays comme un pionnier dans ce domaine d'avenir, ouvrant la voie à une nouvelle ère de prospérité et de bien-être pour l'ensemble de la population.

